



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Veillez prendre avis que lors de la séance publique du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie à être tenue le 17 juin 2020, à 16 heures, la trésorière déposera les états financiers de de la Ville de L'Épiphanie au 31 décembre 2019 ainsi que le rapport du vérificateur pour le même exercice financier, et ce, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Cet avis est donné en conformité de l'article 105.1, paragraphe 2, de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C-19).

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 8 juin 2020.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE